

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 01 juillet 2026

Délibération n°83

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 21

Vote pour : 21

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 22 juin 2026

M. Jean-Yves BOUVERET ne prend pas part au vote

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☐	
	BILLOT Olivier	CD25	☐	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☐	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☐	☒	GUYEN
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGEBOS Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☐	☐	
	BARTHELET Catherine	CUGBM	☐	☒	MULOT-CESARI
Communautés d'agglomération, urbaines	BOUVET Nathalie	CUGBM	☒	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☒	☐	
	MULOT-CESARI Laurence	CUGBM	☒	☐	
	SEVIN Anne	Le Creusot - Montceau les Mines	☒	☐	
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	LAMY Éric	PMA	☒	☐	
	VURPILLOT Lise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
Communautés de communes	MARTHEY Arnaud	CC Doubs Baumoises	☒	☐	
	PERNIN Daniel	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☒	☐	
	TEULADE Gilles	CC Bazois Loire Morvan	☒	☐	
	FARENC Jean-François	CC du Clunisois	☒	☐	
	PERALDI Christian	CC Val de Morteau	☒	☐	
			☐	☐	
Commune			☐	☐	

La présente délibération peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'EPF, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et notification.

OBJET : MODIFICATION D'OPERATION EPF

Une opération recensée lors d'un précédent Conseil d'administration doit faire l'objet d'une modification en raison de la modification du bénéficiaire de l'opération **selon délibérations du Conseil syndical du 05/05/2026 et du Conseil municipal de la commune de Mouthe du 25/06/2026**.

En conséquence, s'agissant de l'opération ci-après :

MOUTHE (Opération 1123) – Projet : « Aménagement du quartier de la salle des fêtes ». Opération créée au CA du 15/02/2024, sur la commune de Mouthe (25), une opération référencée sous l'axe « Renouvellement urbain » pour une durée de 4 ans et un montant de 300 000 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré

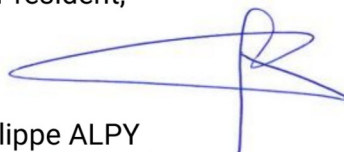
ANNULE ET REMPLACE

- **l'opération ci-avant ainsi qu'il suit :**

SIVOM DES HAUTS DU DOUBS (Opération 1123) – Projet : « Aménagement du quartier de la salle des fêtes ». Opération créée au CA du 15/02/2024, sur la commune de Mouthe (25), une opération référencée sous l'axe « Renouvellement urbain » pour une durée de 4 ans et un montant de 300 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY